

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Band: 43 (1935)
Heft: 6

Quellentext: Les adieux d'un bailli à ses administrés
Autor: Watteville, Charles-Emmanuel

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

mes qui ont beaucoup aimé leur pays et l'ont honoré par leur science et leurs travaux.

La *Revue historique vaudoise* et la Société vaudoise d'Histoire et d'Archéologie présentent à la famille de leur cher collaborateur et membre honoraire l'expression de leur plus grande sympathie.

Eug. MOTTAZ.

Les adieux d'un bailli à ses administrés.

L'avant-dernier bailli de Vevey, Charles-Emmanuel de Watteville, qui exerça ses fonctions de 1788 à 1794, se montra aussi aimable à l'égard de ses administrés que cela lui fut possible étant donné le travail des esprits au cours des premières années de la Révolution française et les instructions sévères qu'il recevait de Berne.

Notre bon collaborateur, M. Paul Henchoz, a publié dans la *Feuille d'Avis de Vevey* du 2 août 1935, la lettre qu'il adressa à ses administrés à la fin de son préfectorat. Elle intéressera sans doute aussi nos lecteurs :

« Messieurs !

» Avec l'assistance et la Grace de Dieu Nous nous voyons conduit à la fin de Nôtre Préfectorat, à la veille de Vous quitter, de Nous séparer de Vous ; Il Nous reste à Nous acquitter vis-à-vis de Vous d'un Devoir bien doux, de vous offrir, Messieurs, ainsi qu'à tout vôtre Public, et à tous les Particuliers qui le composent, Nôtre

reconnaissance pour la confiance et pour l'amitié que l'on Nous a témoigné pendant tout le tems que Nous avons eu l'honneur et la Satisfaction d'être auprès de Vous le Représentant de Notre Auguste Souverain.

» Nous vous remercions très particulièrement, du zèle, de l'empressement et de l'exactitude avec laquelle et d'une manière exemplaire, vous avez satisfait aux Ordres que par Notre Office Nous avons été appelés de vous adresser. Nous vous avons donné à ce sujet auprès de Leurs Excellences le Témoignage de Loyauté bien mérité, et Nous le réitérons avec empressement chaque fois que l'occasion se présentera.

» Continué comme par le passé, toujours en suivant l'exemple et les Traces de Vôs Pères, à demeurer fidèlement attachés à vôtre Souverain, à être le Rempart et le Soutien, dans l'occasion, les deffenseurs, d'une Constitution dont aujourd'hui mieux que jamais, vous sentés les heureux effets ; à laquelle et à la Sagesse et les soins Paternels de ceux qui ont le bonheur de gouverner des Ressortissants prononcés comme vous, vous avés aujourd'hui a remercier le bonheur dont vous jouissés, la Paix qui vous laisse jouïr tranquillement avec toute la Sécurité désirable vos belles et fertiles Propriétés, pendant que celles de vos Voisins se trouvent pillées et ravagées par le plus grand fléau, par l'effet d'une Guerre des plus meurtrières.

» Témoignés votre reconnaissance pour tous ces bienfaits, à ce Dieu Tout-Puissant Protecteur de Nôtre chère Patrie, en l'adorant, en l'honorant et en honorant son Culte ; Secondés les bonnes Intentions de Vôtre Souverain pour le maintien de cette Sainte Réligion qui nous assure pour l'avenir le Salut de Nos ames, et persuadés vous d'une grande vérité, que sans Religion un Etât ne

peut pas subsister, et que sans Elle un Peuple ne peut non plus être heureux.

» Veillés, Messieurs, vôtres Enfants un peu plus que vous n'avez coutume de faire, dans leurs Exercices et dans leurs Passetems, là vous connoîtrez les deffauts et que saurés corriger ; C'est ainsi que vous remplirés vôtres Devoirs de Pères et de Magistrats, c'est ainsi que vous éléverés des Chrétiens, que vous formerés des Pères tels qu'ils doivent être pour une génération future, c'est ainsi que vous formerés de bons Sujets à l'Etat, des deffenseurs à la Patrie, que vous mériterés d'elle et aussi de la part du Gouvernement.

» Persuadés-vous encore d'une autre vérité, persuadés-vous, qu'en vous quittant Nous vous oublierons jamais, que Nous demeurerons constamment vôtre ami, que le Souvenir pour les Ressortissants du Bailliage de Vevey est profondément gravé dans nôtre Cœur, et que constamment et partout il sera présent à Nôtre mémoire.

» Nous vous demandons en retour la continuation de vôtre amitié, de ne pas nous épargner dans l'occasion et de nous mettre souvent dans le cas et à même de vous donner Preuve de celle que Nous vous avons vouée et que Nous avons recommandé à nos Enfants de vous continuer dans son Temps.

» Si vous nous croyés capable de pouvoir vous être bon à quelque chose, de pouvoir vous être de quelque utilité, vous saurés Nous trouver et avec Nous tout nôtre empressement à vous rendre Service et à vous faire plaisir.

» Si nous n'avons pas réussi, suivant nôtre intention, de faire et d'opérer parmi vous le bien que Nous nous sommes proposé d'effectuer d'Entrée de notre Préfecture, attribués, Messieurs, ce manque aux Circonstances parti-

culières, souvent devenues pénibles, qu'ont signalé le tems que nous avons passé, du reste heureusement et aussi agréablement que possible, avec vous.

» Reçevés ici avec nos adieux, aussi douloureux que peuvent être ceux d'un Père tendre qui se voit obligé de quitter des Enfants chéris, recevés Nos vœux que Nous adressons pour Vous au Ciel, soyés heureux Vous Publics, Vous Magistrats et Préposés, Vous tous Ressortissants et Ressortissantes de ce Bailliage, Dieu veuille continuer à verser sur Vous, vos Personnes, vos Enfants et sur vos Propriétés ses Bénédictiones intarissables.

» Ce sont là les Conseils et les Vœux que Vous adresse

» Vôtre Très affectionné Baillif et ami !

» Chatteau de Vevey 18, 8bre 1794.

» (Signé) : *de Wattewille de Belpp*, Baillif. »

Cette lettre pleine de cœur et de sens fit une excellente impression à en juger par les procès-verbaux de l'époque. Châtelains et syndics s'empressèrent à l'envi de se rendre à Vevey avant son départ pour le remercier et l'assurer des sentiments d'entière fidélité de leurs administrés.